

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



PLAIDOYER – UNION DES COMORES

THEME :

Infrastructures efficaces et une meilleure connectivité au service de la transformation numérique en Union des Comores

Contexte :

Au cours de la dernière décennie, l'Union des Comores a investi des sommes importantes dans sa connectivité à travers les câbles sous-marins qui lui assurent des capacités largement suffisantes et loin de la saturation. Au cours de cette même période, des transformations importantes se sont produites dans l'industrie des télécommunications par le déploiement des services numériques. C'est au cours de cette décennie 2010 – 2020 que l'Union des Comores a vu s'effacer progressivement la téléphonie classique au profit de l'introduction des smartphones pouvant être utilisées pour de multiples services (voix, textes, images et vidéos).

C'est aussi la décennie qui a vu, d'une part, l'introduction (2016) d'un nouvel opérateur –TELCO concurrent de l'opérateur historique – Comores Télécom et d'autre part, la création d'une société nationale, Comores Câbles, qui a repris les actifs de Comores Télécom dans les câbles sous-marins internationaux. Le pays devrait, en principe, profiter de cette dynamique pour asseoir son développement socio-économique à grande échelle. L'opérateur historique a pris des positions défavorables à l'interconnexion sur le marché local, sur la connexion à l'international et de mutualisation de ses infrastructures alors que son réseau est défaillant. Le nouvel opérateur manifeste la volonté de partager son infrastructure mais, l'opérateur historique s'obstine à maintenir le statu quo. De son côté, Comores Câbles insuffisamment préparé à cette ouverture du marché. L'Union des Comores est reliée au monde, à l'Est par le Câble FLY-LION 3 et au-delà du Câble LION et l'Ouest par le Câble EASSY. Un système qui assure une sécurisation par cette double connexion. Les Comores disposent aujourd'hui, d'une boucle à fibre optique sur l'ensemble du territoire toutefois, le réseau d'accès fait défaut en raison de la structuration de l'aménagement du territoire. Il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à un niveau satisfaisant en termes de d'accessibilité.

ENGAGEMENTS

De cette situation, on ne peut attendre des opérateurs qu'ils fassent les efforts nécessaires au profit de la matérialisation des initiatives régionales notamment :

ARB 1 : Parvenir à une économie numérique durable grâce à la transformation numérique

ARB 3: Développer l'infrastructure numérique au service des villes et des communautés intelligentes

L'ANRTIC en sa qualité de représentant du secteur à l'échelle national, régional et l'international, s'engage à œuvrer en faveur d'une transformation numérique.

Au niveau de l'ANRTIC :

L'ANRTIC souhaiterait moderniser son dispositif et ses processus de travail en se pour rendre l'activité de régulation plus inclusive. A cet effet, l'installation des équipements de contrôle chez les opérateurs est indispensable pour collecter en temps réel, toutes les informations dont le régulateur a besoin pour une meilleure visibilité des activités des opérateurs. L'ANRTIC veut se mettre en position de pouvoir mieux inciter les opérateurs à améliorer la connectivité par la qualité des services et la couverture. D'où la nécessité d'implémenter la régulation par la donnée qui permettrait de collecter automatiquement des données complètes et précises des opérateurs et des consommateurs par le crowdsourcing.

Vis-à-vis des opérateurs :

Cet engagement contraindrait les opérateurs à la transparence, à l'amélioration et à l'effort de collaboration avec le régulateur. L'instauration de ce dispositif de travail donnerait au régulateur les moyens nécessaires de mieux exercer ses prérogatives en termes de contrôle et de sanctions en cas de manquement aux obligations réglementaires.

Vis-à-vis des consommateurs :

Mettre en place des outils de crowdsourcing, via une plateforme sur laquelle les utilisateurs des produits et services TIC pourraient envoyer des alertes aux régulateurs sur tout type de problèmes rencontré dans l'utilisation des services offerts.

Impacts attendus

La régulation par la donnée

L'engagement que l'ANRTIC prend en faveur de la transformation numérique aurait pour effet, de centraliser les informations aussi bien des opérateurs (trafics, QoS, couverture, accessibilité ...etc.) que celles des consommateurs (QoE, tarifs, sécurité

et droits fondamentaux ...etc.). la combinaison de toutes ces informations donneraient à l'ANRTIC, une large visibilité sur l'appréciation de l'évolution du secteur, le fonctionnement du marché et le respect des droits des consommateurs.

La Co - régulation

L'engagement de l'ANRTIC permettrait aussi de passer à une forme de régulation classique à un modèle de co-régulation qui impliquerait les acteurs périphériques (les opérateurs et les consommateurs). La participation active à la résolution des dysfonctionnements du secteur par tous les acteurs, donnerait à ces derniers le pouvoir de s'impliquer au processus de décision car, leurs avis seraient pris en considération.

Types de partenariats souhaités

L'engagement de l'Union des Comores nécessite l'implication de partenaires à plusieurs niveaux. Il nous faudrait

- Mobiliser Dans un premier temps une expertise en vue d'un diagnostic complet qui permettrait d'opérer un choix sur la meilleure façon de réaliser ce projet.
- Bénéficier d'un appui technique après évaluation du dispositif adéquat (équipements, logiciels, sécurité et IA)
- Accompagner le dispositif d'activités de renforcement de capacités pour assurer la pérennité, la gestion et maintenance.